

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CAC_220325-06

Séance du 25 mars 2022

POINT 6 – Demande de subvention « Coopération internationale » de 2800 € au profit de l'UFR Sciences et Techniques pour participer au financement d'un accueil de trois enseignants-chercheurs montréalais dans le cadre de l'internationalisation du M2 BBRT (accord CURI du 05/12.19, annulation Covid) prévu du 5 au 11 juin 2022.

LE CONSEIL ACADEMIQUE

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de Nantes Université ;
- VU l'avis n°CPCAC_220323-03 de la commission permanente du conseil académique du 23 mars 2022 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71

Nombre de votants : 66

Par :

Voix pour : 66

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le conseil académique approuve, à l'unanimité, conformément à l'avis susvisé, la demande de subvention « Coopération internationale » de 2800 € au profit de l'UFR Sciences et Techniques pour participer au financement d'un accueil de trois enseignants-chercheurs montréalais dans le cadre de l'internationalisation du M2 BBRT (accord CURI du 05/12.19, annulation Covid) prévu du 5 au 11 juin 2022.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 25 mars 2022,

La Présidente de Nantes Université,



Carine BERNALT.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'academie de Nantes, Chancelier des universités, le: **25 MARS 2022**

Publié le: **25 MARS 2022**